

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

••••

FINANCES

**Rénovation bâtiment nouvelle école
validation avant-projet et lancement opération**

Le trois avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents	Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Véronique BON, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON, Joseph PEIS, Alain PASSEMIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNÝ.				
Absents excusés ayant donné pouvoir	Cécile LOURADOUR pouvoir donné à Marie-Aurore LACOTTE et Michel OLIVIER pouvoir donné à Sofia TUCKER.				
Absent excusé	Jérôme HEREIL.				
Membres	19	Présents	16	Représentés	2

Monsieur Jean FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : **28 mars 2025**.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle la délibération D2025-003 prise en séance du conseil du 13 février 2025 qui valide le préprogramme de rénovation du bâtiment « nouvelle école » pour un montant prévisionnel de 300 000,00 € HT (hors toiture) et qui donne mandat à Monsieur le Maire pour lancer la procédure de consultation pour les missions de maîtrise d'œuvre, de mission SPS et de bureau de contrôle.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que le cabinet d'architectes ARKHIDEA – 16 boulevard Gambetta – 46 000 CAHORS a été retenu par décision du Maire en tant que maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation du bâtiment « nouvelle école ».

Monsieur le Premier Adjoint rappelle les différentes étapes d'avancement du projet de rénovation du bâtiment « nouvelle école » et plus particulièrement les réunions de la commission « Urbanisme, éducation, vie économique, gros travaux » qui se sont déroulées :

- Le 03 février 2025 : validation du pré programme de travaux ;
- le 25 février 2025 : réunion de travail sur le planning, l'organisation des travaux et validation de l'avant-projet sommaire ;
- le 25 mars 2025 : présentation et validation de l'avant-projet définitif en présence du cabinet d'architectes ARKHIDEA et de Corrèze Ingénierie, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé au conseil de valider l'avant-projet définitif pour un montant prévisionnel de travaux de 322 390 € HT, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents

et pièces afférents à la phase APD et à signer tous les documents nécessaires au lancement de l'opération, et plus particulièrement la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de :

- de valider l'avant-projet définitif pour un montant prévisionnel de travaux de 322 390 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces afférents à la phase APD ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement de l'opération, et plus particulièrement les pièces liées à la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres pour les marchés de travaux.

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS



Le secrétaire de séance,
Jean FRANCOIS

